

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quinze septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. CLOCHARD, Maire.

Présents : Mmes AUZANNET, BERNARD C, BERNARD V, ALBERIC,
BRIAND, BROUSSARD, DRILLAUD-GAUVIN, FESTINO,
GERODOLLE
Mrs BILLEROT, BORDAGE, CAILLET, SAINTON, SAUVAGE

Excusés : Néant

Pouvoirs : Mr AUGER à Mme ALBERIC
Mr BRETEAU à Mme AUZANNET

Secrétaire de Séance : Mr SAINTON

Date de convocation et d'affichage : 25/08/2016

Le Maire remercie les élus de leur présence pour cette première réunion de rentrée.

1 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 30 JUIN ET 21 JUILLET 2016

- Concernant la séance du 30 Juin 2016 :

Mr BILLEROT souhaite revenir sur le point : **Le lotissement des Alisiers** : Il indique que maintenant que les murs de clôtures sont terminés les finitions peuvent être exécutées.

Il demande aussi si la Mairie peut avancer les frais de branchement de Mr FAUCHER qui ne peut financièrement pas le faire.

Le Maire rappelle l'obligation de raccordement aux réseaux même hors lotissement et que l'assainissement est du ressort de la Communauté de Communes.

Mr BILLEROT propose donc de mettre en contact cette dernière avec l'Entreprise qui est déjà intervenue sur place pour faire les précédents travaux.

Le procès-verbal de la séance du 30 Juin 2016 est accepté.

- Concernant la séance du 21 Juillet 2016 :

Le Maire souhaite avoir des informations sur le point vu en questions diverses concernant : **les désagréments occasionnés par le ramassage bimensuel des ordures ménagères.**

Mme Colette BERNARD indique que pour le moment il n'y a pas de suite à apporter puisqu'il n'y a pas eu de réunion SMC et « *qu'il y a un deuxième délégué qui brille par son absence.* »

Mme DRILLAUD-GAUVIN s'abstient, étant absente le 21 Juillet 2016.

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté.

2 – AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET EXPLOITATION UNITÉ DE MÉTHANISATION ZI DE VERDEUIL – Commune de SAINTE EANNE –

Le Maire présente la documentation du projet.

Mmes ALBERIC et BRIAND regrettent de ne pas avoir eu ce document avant la séance pour en prendre connaissance.

Ce point est donc ajourné et le document sera adressé aux élus avant la prochaine séance

3 – DÉFENSE INCENDIE MOULIN NEUF

Ce dossier n'ayant pas progressé, il est ajourné.

4 – TRANSPORTS SCOLAIRES 2016/2017

Mr BORDAGE, Vice-président du SITS, informe qu'une rencontre a eu lieu avec le trésorier du SITS et le Préfet, fin août. Une dérogation d'activité a alors été accordée pour un an. Une réunion du SITS est prévue le 19 septembre 2016 à 14h30.

Le Dossier est donc ajourné.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION FOOTBALL CLUB STE EANNE

Mr BORDAGE présente à nouveau le bilan financier du Football Club de STE EANNE et précise que lors de la précédente séance un montant de 340 € avait été envisagé.

Certains conseillers s'opposent à ce montant car aucune décision n'avait été prise en ce sens. De plus, cela ne va à l'encontre des orientations édictées lors de la réunion du 30 mars 2016.

Délibération adressée à la Préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions communales ont été fixées lors de la réunion du 06 avril 2016. Il fait part d'une demande du Football Club de Ste Eanne, pour lequel des renseignements complémentaires (bilan) avaient été demandés. Cependant le Maire précise qu'un certain nombre d'enfants de la commune sont adhérents du club

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 100 € au Football Club de Ste Eanne
- **CHARGE** le maire de verser la somme correspondante dès que possible.

6 – INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Délibération adressée au trésor public

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel a institué une indemnité de conseil au profit du receveur municipal (facultative) et que Mr COURRÉGES, le nouveau trésorier, est arrivé en janvier 2016.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution ou non d'une indemnité dite de conseil au comptable.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de ne pas attribuer d'indemnité dite de conseil au comptable municipal

7 – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE

Délibération adressée à la Préfecture

Le Maire expose au Conseil Municipal que des votes de crédits supplémentaires et les virements de crédits doivent être prévus sur le budget principal afin de réajuster les montants prévus aux différents articles . Il propose les écritures suivantes :

Décision modificative 3/2016

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
45422	Travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers	1550,00	45422	Travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers	1550,00
Total 1 :		1550,00	Total 1 :		1550,00

Décision modificative 4/2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
60632	Fournitures de petit équipement	3800,00	722	Immobilisations corporelles	3800,00
Total 1 :		3800,00	Total 1 :		3800,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
21318	Autres bâtiments publics	3800,00			
2183	Matériel informatique	600,00			
2313	Immobilisation en cours construction	- 3432,37			
020	Dépenses imprévues	- 967,63			

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré

- VOTE les votes de crédits et les virements de crédits tels que proposés

8- ECLAIRAGE PUBLIC : PROPOSITION COMMERCIALE PAR SEOLIS . Délibération pour lancement de la procédure d'appel d'offres.

Délibération

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic du parc d'éclairage public sur le territoire de la commune a été mis en place. Il en ressort que ce parc est soit vétuste, soit inadapté, soit non sécurisé. Il convient donc de le revoir complètement et d'y apporter les modifications nécessaires.

Il propose donc à l'assemblée délibérante que la commune de NANTEUIL lance une procédure d'appel d'offres (procédure adaptée) pour ces travaux de mise aux normes, de sécurisation et de maintenance.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- ❖ **DECIDE** de lancer une mise en concurrence (procédure adaptée) pour ces divers travaux et prestations

9 – SOUTIEN AUX FAMILLES DES VICTIMES DU 14 JUILLET 2016 A NICE

Le présent point est soumis au vote : 16 voix pour et 1 abstention

Délibération adressée à la Préfecture

Le Maire propose à l'assemblée délibérante que la commune de NANTEUIL s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des victimes et familles des victimes de l'attentat terroriste du 14 juillet 2016 à Nice.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'apporter son aide
- **DECIDE** de verser la somme de 50 euros au CCAS de la Ville de NICE (régie recettes encaissement des dons et divers)
- **DECIDE** de dire que les crédits seront inscrits au budget 2016 comte 6574

10 – LOCATION SALLE DES FÊTES : Conditions d'utilisation non respectées : application du règlement pour une retenue forfaitaire sur le chèque de caution.

Suite à la location du 24 Juillet 2016 au cours de laquelle les conditions d'utilisation n'ont pas été respectées (lumières restées allumées et fenêtres non fermées), le chèque de caution a été conservé en attendant la décision du Conseil Municipal.

Le présent point est soumis au vote : 12 voix pour et 3 voix contre.

Délibération

Le Maire fait part à l'assemblée d'un litige lié à la location de la Maison du Temps Libre par des particuliers qui n'ont pas respecté l'article 19 du règlement intérieur (fermeture des portes et fenêtres omis).

Comme spécifié dans ledit article, il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application de la retenue d'une somme forfaitaire sur le chèque de caution déposé lors de la réservation.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir voté

- **DECIDE** à l'unanimité, de retenir une somme de 50 € sur le chèque de caution
- **CHARGE** le Maire de faire appliquer cette décision

Le Maire rappelle les dégâts occasionnés lors de la location du 21 Décembre 2015 pour lesquels un remboursement a eu lieu (dégradation de la salle et du bar s'élevant à 2728,20 €)

Elle pourra venir compléter en partie l'adaptation du bar aux règles d'accessibilité. Un devis a été demandé à la Société COURT et s'élève à 4062€.

Ce dossier sera étudié en Commission des travaux en même temps que la voirie des Alisiers.

11 - COMPTE – RENDU DE GESTION.

- Fauchage, tonte, taille et arrosage des fleurs
- Montage et démontage des tivolis
- Désherbage chimique
- Prêt de la remorque pour les déchets verts
- Pose de buses à Fontarnault
- Préparation et rangement pour la fête du 13/07
- Pose de placo aux écoles
- Pose de carrelage à la fontaine des écoles
- Pose de placo platre au n°13
- Décapage des poutres extérieures de la mairie et peinture
- Renforcement du passage à gué
- Petite travaux aux écoles
- Changement des luminaires à la MTL
- Fabrication et mise en place de cendriers devant l'école
- Préparation pour le PATA
- Pose d'avaloirs chemin de la Lanterne, renforcement de l'accotement
- Terrassement et mise en place d'un chenil (en cours)

12 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

➤ **Remerciements :**

Des familles pour les marques de sympathie lors des décès de :

- Mr SERVANT Guy
- Mme GILLET Huguette
- Mme PIN Bernadette

De l'association des Maires Franciliens, pour la participation de la commune de Nanteuil au fonds d'aide pour les villes et collectivités de l'Île De France, victimes des inondations.

De La Ligue contre le Cancer pour le don de 50 € au Comité des Deux Sèvres

➤ **Arrêt de Bus de Chavagné**

Des administrés ont fait remarquer à la Mairie que l'arrêt de bus dans le bas de Chavagné était trop petit pour le nombre de jeunes l'utilisant et qu'il était envahi par la végétation. Les services techniques en seront donc informés

➤ **Inauguration du nouveau bâtiment périscolaire à 11 heures le 24 septembre 2016**



Un temps inaugural consacré : à l'aménagement de la rue des Ecoles et au sentier piétonnier reliant le centre bourg au plateau de la Plaine du Peux :

- Les invitations :

La fin du délai pour les réponses étant fixée au 16 Septembre 2016, un point sera donc fait avec Mme FERNANDEZ

- L'organisation :

Le placement des véhicules sera assuré sur les parkings : route de La Mothe, chemin des Eaux, place de l'église, de la Maison du Temps Libre, de la Mairie par un comité d'accueil présent sur la RD 737.

Mrs BILLEROT et BORDAGE indiquent que le début de l'inauguration aurait pu être fixé une heure plus tôt car cela aurait laissé plus de temps entre la découverte du sentier piétonnier et l'inauguration du bâtiment.

Mme BRIAND rappelle que l'interdiction de marcher en chaussures dans les salles devra être respectée. Quelle solution trouver ? Retirer les chaussures, interdire l'entrée ou pose d'un tapis protecteur.

- Sollicitation d'un professionnel pour la préparation d'un buffet apéritif :

Le Conseil municipal décide de voter à bulletin secret sur la nécessité de faire appel à un traiteur :

Résultat du vote : Votes positifs : 5, Votes Négatifs : 10, Vote Blancs : 2

Mr BORDAGE se chargera donc des achats.

- Ouverture du bâtiment à la visite aux nanteuillais l'après-midi de 14 h à 18 h :

Seront présents : Le Maire, Mme BERNARD C, Mrs BILLEROT, BORDAGE et SAUVAGE. Mme BRIAND précise que l'absence de plusieurs conseillers municipaux s'explique par un changement de date et des raisons professionnelles.

Mr BILLEROT signale qu'il n'a pas souhaité distribuer les avis à la population car ils sont signés du Conseil Municipal alors que celui-ci n'en a pas été avisé.

➤ **Attribution d'un numéro d'habitation dans les hameaux de la commune :**

Un courrier d'information a été adressé.

➤ **Création fourrière pour animaux (rappel de la décision du CM prise le 30 juin 2016) : Construction en régie en cours :**

Mr BILLEROT signale que les élus sont régulièrement interpellés par la Mairie ou les ateliers municipaux pour des chiens trouvés sur le territoire de la commune. Il propose les services du Chenil de Mairé-Levescault. Si une convention est mise en place, le montant financier serait de 0.56 € par habitant.

Le Maire précise que cette proposition avait déjà été refusée auparavant par le Conseil.

Mme BRIAND fait remarquer que ce prix est très élevé. A savoir que les services techniques construisent actuellement un chenil aux ateliers.

➤ **Fête du 14 juillet : Commentaire sur l'organisation**

La décision de servir le repas à l'intérieur de la salle des fêtes a été salubre en raison d'averses en soirée

➤ **Septième Grand Prix de la Municipalité le 10 juillet 2016 :**

Partenariat de la commune : présence du maire et du premier adjoint

Contes en chemins le vendredi 22 juillet à 19h00 :

Constat : Le spectacle a attiré un public de 112 personnes, mais très peu de bénévoles étaient présents pour la préparation..

Mr BORDAGE demande s'il est nécessaire de participer à la prochaine édition car cela ne semble pas attirer les nanteuillais.

A partir de 14h00, l'organisation matériel de l'église, la mise en place de la publicité et préparation de la loge de l'artiste à l'ancienne mairie : quelques bénévoles étaient nécessaires

Un apéritif convivial salé et sucré était à préparer

Démontage du matériel et dîner en commun entre artistes et bénévoles

➤ **Médaille d'honneur régionale, départementale et communale :**

Dans le cadre de la promotion du 14 juillet 2016, Monsieur Eric GUERIN adjoint technique principal de 2^{ème} classe est récompensé pour 20 années au service de la collectivité. Remise prévue pour les vœux du maire.

➤ **Local de l'ancienne bibliothèque à la MTL :**

Demande insistance de la part de l'association LNA.

Ces travaux sont en attente car à réaliser quand la météo sera mauvaise pour toute activité en extérieur.

➤ **Local associatif place de l'Eglise au numéro 13 :**

Le Maire fait remarquer que l'absence de point d'eau peut poser problème si l'APE a besoin de faire du nettoyage.

Mr BILLEROT explique la difficulté technique de faire cette modification vu l'état actuel des travaux.

S'agissant d'une salle de réunion et d'un étage de stockage, une majorité de conseillers ne voit pas l'intérêt d'un point d'eau.

Eclairage public et mise en lumière du patrimoine (réunion du 24 juin 2016)

Un nouveau diagnostic avec proposition technique et financière a été réalisé par Séolis :

- *proposition de mise en sécurité du parc d'éclairage public (travaux et réalisation dans un délai de 6 mois à compter de la date de souscription de l'offre) **41 594,10€ HT** (matériel et main d'œuvre compris)*
- *proposition de remplacement des lanternes à foyer « ouvert » par des lanternes à foyers « fermés » équipées de lampes (SHP 100W) plus performantes en économie. 74 lanternes pour un coût de **32 871,62€ HT** (matériel et main d'œuvre compris). Une variante LED est à venir*
- *proposition de remplacement de lanternes de type « boule » sur mât d'éclairage équipé de lampe contenant du mercure par des lanternes « avec chapeau » plus performantes équipées de lampe LED. 21 lanternes pour un coût de **11 357,43€ HT** (matériel et main d'œuvre)*
- *proposition d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage. Un entretien initial dans un délai de 6 mois à compter de la date de souscription de l'offre, un entretien périodique à 18, 30 et 42 mois pour un contrat de 4 ans. Le SIGIL sera actualisé à l'issue de la mise à jour annuelle. L'urgence est assurée dans les 12 heures, le dépannage « prioritaire » dans les 3 jours ouvrables et le dépannage « normal » dans les 5 jours ouvrables. Le coût total est de **19 025,68€ HT** soit **4 756,42€ HT** par an*
- *Une aide au programme de mise à niveau et de conformité de l'éclairage est évaluée à 70% du montant HT plafonné à **20 000€***
- *Une aide sur le remplacement des lampes est plafonnée à 50% sur la fourniture avec un maximum de **10 000€** par an*

Dispositif trame verte et bleue par la région :

Concerne l'ancien territoire Poitou-Charentes sur des actions spécifiques :

- *mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité par la création d'un sentier d'interprétation, d'un circuit de découverte...*
- *Une aide est possible jusqu'à 60% ou 80% si prise en compte de l'accessibilité sur un plafond de 1000 à 5 000€*

- *acquisition de petits matériels pour une gestion différenciée des espaces verts tels que réciprocatteur (matériel de fauche), sarcloir à roue pour désherbage...*
Une aide est possible jusqu'à 80% sur un plafond de 300 à 1 000€

Mme BRIAND indique que « ce point a déjà été vu lors d'une précédente séance et a été refusé mais qu'il est tout de même à nouveau abordé. »

Faute d'inscription à l'ordre du jour de cette réunion, ce point sera mis au vote lors de la prochaine réunion.

Achat terrains pour sentier pédestre :

Concerne l'emplacement réservé n° 7 reliant la rue de la Plaine à la Rue des Sources. Cet emplacement concerne les terrains suivants :

- Ce terrain cadastré ZD30, situé en zone 2Auh et N, est caractérisé par des haies et boisements dont la valeur résiduelle est peu importante.

Mr BILLEROT précise que le terrain du bas est un peu plus cher car constructible

Le vote sera reporté à la prochaine séance car Mr SAUVAGE a indiqué que les questions diverses ne peuvent être soumises au vote

La rentrée scolaire : Informations par l'adjointe chargée des affaires scolaires :

Mme AUZANNET, informe que pour la rentrée une classe devait être fermée.

Mais au cours de l'été de nouvelles inscriptions ont permis d'atteindre le seuil de 170 élèves permettant la réouverture de la septième classe. Mme Elodie LAVAULT en a la charge.

Depuis la rentrée 2 élèves sont partis mais Mme LAVAULT ayant scolarisé son enfant sur place, les effectifs se chiffrent à ce jour à 169 élèves.

Les Activités Périscolaires (APS) : Informations par l'adjointe chargée des affaires scolaires :

Mme AUZANNET indique que les frais concernant l'APS pour cette année 2016-2017 s'élèveront à 17751.02 € alors qu'ils étaient de 23273.76 € l'année passée.

Cela s'explique en partie par le départ de certains professeurs.

Il y a actuellement 16 intervenants et une convention avec l'IME de Villaines.

Les activités sont : Couture, scrapbooking, arts plastiques, chant, country, cuisine, jardinage, gym, informatique.

Mme ALBERIC intervenante en gym souhaite une augmentation de son tarif horaire brut qui passerait de 12€ à 15€/h.

Sortie de Mme ALBERIC.

Mme BRIAND fait remarquer que la Mairie payait 12 €/h + les cotisations, pour un montant total d'environ 17 € alors qu'avec cette augmentation le montant total serait de 15€/h car

Mme ALBERIC serait affiliée à une association.

Cette augmentation de tarif serait donc financièrement intéressante.

Un avis positif est donc donné à ce point.

Retour de Mme ALBERIC

Mr NAUD, intervenant en jardinage, souhaite utiliser le terrain au-dessus du nouveau bâtiment pour ses activités périscolaires. Accord est donné.
Il demande aussi la possibilité d'avoir une serre. Ce point sera à voir avec les services techniques.

La Garderie :

50 enfants sont accueillis chaque jour en moyenne. Cela a nécessité l'embauche par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, d'un nouvel agent pour la fin de journée à la demande expresse de la Commune et des parents d'élèves.

Bâtiments communaux :

Mme AUZANNET signale quelques dysfonctionnements quant au ménage effectué dans l'ancienne Mairie qui accueille notamment des activités APS le jeudi après-midi.

Concert « Festival Sur Mesure » :

Commentaires : A voir le 23 septembre 2016.

Barbecue de remerciements le vendredi 23 septembre à 21h00 à la mairie.

Construction au groupe scolaire :

La pose d'un store occultant les rayons du soleil est demandée pour atténuer la chaleur

Terrain de déblais de Fayes :

Environ 180 m3 de déchets inertes ont été entreposés illégalement.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie et le procureur de la république a été saisi

Le lotissement des Alisiers :

La finition : Voirie Réseaux Divers (VRD). Prise en compte du deuxième lot privé hors lotissement concernant les réseaux (eau, électricité, assainissement, téléphone/internet).

Pour le premier lot privé, la propriétaire demande le réseau téléphone/internet

Activation de la commission travaux pour détermination d'une date

Point abordé lors de la prochaine séance

Lotissement privé rue de la Plaine

Une demande de permis de construire est en cours.

Défense incendie à la Noue

Une citerne souple pour la réserve incendie n° 40 d'une contenance de 120m3 située à 412m (suffisante selon information du SDIS en date du 18 mai 2016) est à installer

Demande d'un riverain rue de la Moussaille :

Concerne un écoulement d'eau pluviale sur la propriété, les travaux sont programmés.

Décharge privée entre le chemin du Chaillot et la RD611 :

Le stockage des déchets constitue une double infraction au code de l'environnement et au code de l'urbanisme

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a fait savoir la procédure à suivre.

Une voie administrative et une voie pénale ont été enclenchées

La machine à pain :

Avis pour paiement d'une redevance correspondant aux frais d'électricité ou prise en compte du service rendu aux nanteuillais et autres consommateurs.

Cette question sera soumise au vote lors du prochain conseil municipal.

MTL

Des bornes d'éclairage sur l'espace d'accès piétonnier sont hors d'usage (un devis est en cours par le service technique)

Le chiffrage de la peinture de l'entrée et des sanitaires a été réalisé par la Société CPM pour un montant de 3553 € et la réfection du plafond et l'isolation par la société Court pour la somme de 2205 €.

PLUI :

Un diagnostic agricole organisé par la Chambre d'Agriculture a eu lieu en mairie.

Le Maire signale qu'il y a eu peu d'agriculteurs participants.

Contact pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune

Présentation du diaporama de la société Solvéo Energie.

Ce dossier est reporté à la prochaine séance du conseil Municipal

Cérémonie du 11 Novembre 2016 :

Modification de l'horaire demandée par les Associations d'Anciens Combattants, le rassemblement aura lieu à 11h15.

Chantier d'insertion de l'AIMS

Contact a été pris par la responsable à la recherche de travaux.

2 actions sont possibles : mur de soutènement en partie haute du cimetière ancien et le lavoir de la rue des Sources.

Rue du Chaillot :

Courrier concernant une demande de limitation de vitesse a été adressé à la Mairie. Au vu du peu de circulation sur cet axe, un tel aménagement ne sera mis en place.

Kids Association du président M. DOUX :

Demande d'un local et ou d'une subvention : ne peuvent être acceptées puisque le président ne peut fournir d'attestation d'assurance.

Chantons Noël du 16 décembre 2016 :

La chorale « Au Fil du Chant » avec une nouvelle chef de chœur a approché la mairie.

Association « Au Marché du Logis » de Fomperron : Demande de subvention

Mmes BRIAND et ALBERIC indiquent que ce type d'association reçoit déjà à titre gratuit des produits et aliments de la Banque alimentaire.

La demande de subvention a été refusée.

Les élections primaires de droite et du centre en Deux-Sèvres les 20 et 27 novembre 2016 :

Le sénateur Philippe MOUILLER a souhaité la mise place d'un bureau de vote à la mairie.

Les conditions d'utilisation des bâtiments publics : MTL et salle périscolaire :

Une commission s'est réunie et a donné son avis.(reporté)

Convention d'utilisation du nouveau bâtiment scolaire par l'association LNA : Document pour validation (reporté)

Pour mémoire, travaux à réaliser en régie :

Etude de la liste :

Avenue de la Renaissance : matérialisation de places de stationnement

Eglise : décrépiage partie haute des murs du vaisseau pour mise en valeur des pierres

Mairie : store de la porte d'entrée à réparer ou à commander

Cantine : tuyaux de chauffage à peindre, boîtier néon non-conforme dans la réserve, quai de déchargement des fournisseurs, construction local vestiaire avec point d'eau machine à laver

MTL : plateforme poids lourd et réfection partielle du béton désactivé face à l'accès bar,

Abords de l'église : fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ABF, déplacement du baptistère...

Local associatif place de l'Eglise au numéro 13 : aménagement en cours

Bâtiment associatif au stade : prévoir un entourage grillagé

Parc des Sapins : rénovation en peinture du logo et du blason

Le secrétaire de séance

Jean Paul SAINTON



Le Maire,

Jean-Marie CLOCHARD



